

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois et le seize septembre à dix-sept heures trente,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 11 septembre 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Procuration 2
Votants 9

Étaient présents : Mmes Corinne THERIC, Irène LEBEAU, Gaëlle JOSSINET ; MM. Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE, Christian RAGUES, Jean-Luc ALBE

Absents excusés : Renaud ESCANDE, Jean-Claude THION, Chantal SANCH, Jean-Marie PONCELET

Procuration : Renaud ESCANDE à Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION à Irène LEBEAU

Vote :

Pour : 9

Abstention :

Contre :

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Mme le Maire expose :

Les communes peuvent allouer une indemnité pour le gardiennage des églises communales à un agent territorial. Ce gardiennage est effectivement réalisé depuis de nombreuses années par M. Bruno BELOTTI, qui bénéficie d'une indemnité attribuée lors de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2021.

Mme la maire propose de réévaluer cette indemnité annuelle de 479.86€ à **496,09€** conformément aux recommandations du courrier du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer du 24 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De réévaluer l'indemnité pour le gardiennage de l'église communale attribuée à M. Bruno BELOTTI pour un montant annuel de **496,09€** qui lui sera versée en une seule fois.
- charge Mme le maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 16 septembre 2023

Mme le Maire
Irène LEBEAU

